



# Extrait du registre aux délibérations

du Conseil Communal de la commune de Lorentzweiler

Grand-Duché de Luxembourg  
Großherzogtum Luxemburg

Commune de  
Gemeinde

Lorentzweiler

## Séance du 23 septembre 2025

Date de l'annonce publique de la séance : 17 septembre 2025

Date de la convocation des conseillers : 17 septembre 2025

Présents : Mme Kirsch-Hirtt, bourgmestre ; M. Bach ; M. Alexander, échevins, M. Kremer A. ; M. Kremer B. ; M. Mersch ; Mme Schmit ; Mme Ney ; Mme Calvario ; M. Wietor ; M. Weyerich, conseillers ; M. Flener, secrétaire.

Excusé : /

Absent : /

### Point de l'ordre du jour: 8.2

Objet : **Approbation définitive d'une modification de plusieurs articles de la partie écrite PAP QE**

Le Conseil communal,

Vu le plan d'aménagement particulier « Quartiers existants » (PAP QE) de la Commune de Lorentzweiler, partie graphique et partie écrite, élaboré par le bureau d'urbanisme Zeyen et Baumann, autorisé dans le cadre de l'adoption du Plan d'Aménagement Général de la Commune de Lorentzweiler par le conseil communal en date du 8 février 2022 et par la Ministre de l'Intérieur en date du 21 octobre 2022 sous réf. 18843/37C ;

Vu le projet de modification ponctuelle de plusieurs articles de la partie écrite PAP QE, élaboré par le bureau d'urbanisme Zeyen et Baumann à l'initiative de la Commune de Lorentzweiler, visant à compléter, ajouter et adapter plusieurs articles de la partie écrite PAP QE,

Vu la loi modifiée du 19 juillet 2004 concernant l'aménagement communal et le développement urbain, notamment ses articles 30 et 30bis, ainsi que les règlements d'exécution de cette loi ;

Vu la loi communale modifiée du 13 décembre 1988 ;

Vu l'avis réf. 18843/PA1/37C du 18 juin 2025, le texte de l'article 1.4.1.d) a été adapté partiellement suivant les recommandations de la cellule d'évaluation.

Vu le certificat de publication du 01 juillet 2025 d'où il résulte qu'aucune réclamation n'a été présentée,

### décide à l'unanimité

- d'approuver le projet de modification ponctuelle de la partie écrite du plan d'aménagement particulier "quartiers existants" (PE PAP QE), visant une modification de plusieurs articles de la partie écrite PAP QE tel que présenté ;

Ainsi délibéré date qu'en tête

Le conseil communal,

Pour extrait conforme,

Lorentzweiler, le 30.09.2025

Le Bourgmestre,

Marguy KIRSCH-HIRTT

Le Secrétaire,

Frank FLENER,

